

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CARAQUET TENUE LE LUNDI 11 MARS 2019 À 18 h 30 À
L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

SONT PRÉSENTS : le maire Kevin J. Haché et les membres :
Rosaire Labrie, Camille Gionet, Mario Vienneau, Yves Roy,
Marianne Paulin, Marie-Soleil Landry et Jean-Guy Blanchard

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Dix-sept (17) personnes
dans la salle dont deux (2) journalistes, TV Rogers ainsi que
Marc Duguay, directeur général, Julie Jacob, secrétaire
municipale, Aline Landry, gestionnaire des arrêtés municipaux et
Annie Lanteigne, adjointe exécutive

Monsieur le maire, Kevin J. Haché, appelle l'assemblée à
l'ordre vers 18 h 30.

2019-35

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée par
le conseiller Mario Vienneau, il est résolu d'adopter l'ordre du
jour avec l'ajout du point suivant : Résolution du Conseil établie
en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'urbanisme – Jean McCann.
Adoptée

2019-36

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2019-37

Présentation publique par le
conseil municipal de la
modification proposée au plan
municipal – Roulottes de
voyage (utilisation
résidentielle)

La secrétaire municipale présente la modification proposée
au plan municipal pour l'utilisation résidentielle des roulottes de
voyage.

2019-38

Renouvellement du contrat –
Camping Colibri sur mer

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et
appuyée par la conseillère Marianne Paulin, il est résolu de
prolonger le contrat de location du Camping Colibri sur mer
jusqu'en 2025 selon les conditions de l'entente de concession.
Adoptée

2019-39

Résolution fixant la date de la présentation publique et autorisant la rédaction de l'arrêté modifiant le plan municipal – Roulotte de voyage (villégiature dans la rue de l'Ile)

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par le conseiller Mario Vienneau;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été saisi d'une demande pour modifier l'arrêté adoptant le plan municipal pour agrandir une zone VI-1 à partir de deux zones VI-2 situées dans la rue de l'Ile;

IL EST RÉSOLU QU'un arrêté soit rédigé et ladite modification soit présentée au public le 8 avril 2019 en la salle du Conseil à Caraquet (N.-B.) à 18 h 30; que la secrétaire municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil de faire publier l'avis public prescrit par l'article 25 (1) de la Loi sur l'urbanisme dans le journal l'Acadie Nouvelle, indiquant l'intention du Conseil, la date et le lieu de la présentation publique et que les oppositions au plan proposé pourront être présentées au Conseil dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les faisant parvenir au bureau de la secrétaire municipale. Adoptée

2019-40

Résolution autorisant la rédaction de l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage et fixant la date de la réunion publique – Succession Hélène Nellie Lanteigne

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée par le conseiller Jean-Guy Blanchard;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a décidé, par voie de résolution le 10 décembre 2018 d'adopter une modification à l'arrêté adoptant le plan municipal et à en donner avis au public conformément aux prescriptions du paragraphe 25(1) de la *Loi sur l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi nécessaire de modifier l'Arrêté de zonage; et

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés modificateurs;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification de l'arrêté de zonage;
- b) la secrétaire municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits au paragraphe 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(4) de la *Loi sur l'urbanisme*;
- c) l'étude des objections aux projets d'arrêtés soit fixée au 8 avril 2019 en la salle du Conseil de Caraquet, N.-B. à 18 h 30. Adoptée

Résolution du Conseil établie
en vertu de l'article 59 de la
Loi sur l'urbanisme – Jean
McCann

Sur proposition de la conseillère Mariette Paulin et appuyée
par la conseillère Marie-Soleil Landry;

CONSIDÉRANT QUE la propriété identifiée par le numéro
d'identification (NID) 20380911 située au 154, boulevard St-
Pierre Ouest a fait l'objet d'une demande de modification de
zonage dans le but de créer une zone M (mixte) incluant une
proposition particulière (PP-9) à même une zone M (mixte) en
vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'urbanisme*. Le but de cette
modification est de permettre l'accumulation de plus d'un usage
principal sur le lot,

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Les terrains, bâtiments ou constructions à l'intérieur de
cette zone ne peuvent être affectés qu'aux fins et
conditions suivantes:
 - a) d'un ou de deux des usages principaux suivants :
 - (i) commerce de détail
 - (ii) bureau ou immeuble à bureaux
 - (iii) services professionnels
 - b) de l'usage secondaire suivant :
 - (i) logement.

CONDITIONS

2. Conserver libre d'utilisation et identifier à l'aide de
démarcation sur le terrain sept emplacements de
stationnement, dont une pour personnes à mobilité
réduite, et un emplacement de chargement et
déchargement.
3. Maintenir une zone tampon de 3 m de largeur libre le long
de la limite arrière et des limites latérales. Dans le cas de
la limite latérale est qui est adjacente à la propriété
identifiée par le NID 20379954, le premier 3 m partant de
la propriété identifiée par le NID 20702288 jusqu'à la
hauteur du coin de la façade avant du bâtiment est
exempté de l'obligation de maintenir une zone tampon.
4. Les accès au logement doivent être situés au rez-de-
chaussée, à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment et être
indépendants de l'accès principal des usages principaux.
5. L'entreposage extérieur est interdit sur le terrain.
6. Les usages ne peuvent être exercés qu'à l'intérieur du
bâtiment principal.
7. Le bâtiment principal ne peut être agrandi.

8. Sous réserve des articles 1 à 7 de la présente résolution, toutes autres dispositions de même que les dispositions générales prévues aux zones M (mixtes) de l'arrêté n° 211 intitulé « Arrêté de zonage de Caraquet » s'appliquent, *mutatis mutandis*. Adoptée

2019-42

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Jean McCann

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par le conseiller Camille Gionet, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande de Jean McCann. Adoptée

2019-43

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Jean McCann

Sur proposition du conseiller Mario Vienneau et appuyée par le conseiller Camille Gionet, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande de Jean McCann. Adoptée

2019-44

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Jean McCann

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par le conseiller Jean-Guy Blanchard, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande de Jean McCann, et que cet arrêté porte le numéro 351. Adoptée

2019-45

Proclamation – Mois de la nutrition

ATTENDU QUE l'objectif du Mois national de la nutrition est d'inciter les Canadiens à bien manger;

ATTENDU QUE les diététistes sont une source fiable de renseignements sur la nutrition et qu'elles lancent une campagne mettant l'accent sur l'aide à apporter aux consommateurs dans le choix d'aliments sains;

ATTENDU QUE les Canadiens sont intéressés à bien s'alimenter et qu'ils désirent des renseignements pour y parvenir – les diététistes offrent des ressources sur la nutrition de même que des outils interactifs sur le site Web des Diététistes du Canada - Diététistes du Canada

Pour ces motifs, Je, Kevin J. Haché de Caraquet, N.-B., proclame par la présente le mois de mars, LE MOIS DE LA NUTRITION dans la ville de Caraquet au Nouveau-Brunswick.

2019-46

Proclamation – Journée
nationale des diététistes

CONSIDÉRANT QUE les diététistes possèdent la capacité unique de traduire la science complexe de la nutrition en solutions pratiques de saine alimentation;

CONSIDÉRANT QUE les diététistes se servent de leur expertise en nutrition pour aider les gens à apporter des changements positifs à leur mode de vie;

CONSIDÉRANT QUE les diététistes travaillent au sein de notre communauté dans les services de santé, les hôpitaux, les centres de santé, les entreprises alimentaires, les universités et en pratique privée; et

CONSIDÉRANT QUE les diététistes font la promotion de la santé des Canadiennes et des Canadiens par l'alimentation et la nutrition;

JE, Kevin J. Haché, maire, au nom de la ville de Caraquet, N.-B., proclame par la présente le mercredi 20 mars 2019 Journée nationale des diététistes à Caraquet, N.-B. et j'encourage tous les citoyennes et citoyens à saluer la contribution des diététistes et leur engagement à fournir de l'information sur l'alimentation et la nutrition fondée sur des données scientifiques dans l'objectif que la population atteigne un état de santé optimal, aujourd'hui et demain.

2019-47

Proclamation – Journée
Lavande pour l'épilepsie

CONSIDÉRANT QUE la *Journée Lavande* est un effort mondial consacré à la promotion de la sensibilisation à l'épilepsie dans les pays du monde entier;

CONSIDÉRANT QUE la *Journée Lavande* a été fondée en 2008 par Cassidy Megan, une jeune fille de neuf ans de la Nouvelle-Écosse, qui voulait que les gens sachent que si vous souffrez d'épilepsie, vous n'êtes pas seul;

CONSIDÉRANT QUE l'épilepsie est l'une des conditions neurologiques les plus courantes, affectant plus de 50 millions de personnes dans le monde et plus de 300 000 personnes au Canada;

CONSIDÉRANT QUE le public est souvent incapable de reconnaître les types de crises d'épilepsie, ou comment répondre avec les premiers soins appropriés, et

CONSIDÉRANT QUE la *Journée Lavande* sera célébrée le 26 mars de chaque année pour améliorer la compréhension, réduire la stigmatisation et améliorer la qualité de vie des personnes atteintes d'épilepsie dans tout le pays et dans le monde ;

Je, Kevin J. Haché, maire de Caraquet, proclame donc le 26 mars 2019 la *Journée Lavande* à Caraquet, Nouveau-Brunswick, dans le but de sensibiliser la population à l'épilepsie.

2019-48

Programme d'aide financière pour les enseignes commerciales

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par la conseillère Mariette Paulin, il est résolu d'accepter le programme d'aide financière pour les enseignes commerciales pour l'année 2019. Adoptée

2019-49

Lecture et adoption du procès-verbal

Sur proposition du conseiller Mario Vienneau et appuyée par le conseiller Camille Gionet, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 février 2019. Adoptée

2019-50

Questions non réglées découlant de ce procès-verbal

Le travail de modification de la séquence des feux de circulation se continue.

2019-51

Exposés des membres du Conseil

Le maire invite les citoyens à une session de préparation aux urgences 72 heures qui aura lieu le mardi 26 mars à 19 h dans le foyer du Centre culturel.

La conseillère Marie-Soleil Landry félicite Mario Landry et le comité organisateur du Congé de mars.

Le conseiller Camille Gionet mentionne que la date limite d'inscription du tournoi des familles est le 15 mars prochain.

Il invite les gens à encourager l'équipe de hockey senior, les Acadiens du Grand Caraquet; la série se poursuit en fin de semaine.

2019-52

Correspondance reçue et envoyée du mois de février 2019

Les membres du conseil passent en revue la correspondance reçue et envoyée du mois de février 2019.

2019-53

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle

2019-54

Suivi des dossiers

Centre régional des générations : le conseiller Camille Gionet demande si on a reçu des nouvelles des instances gouvernementales. Le directeur général mentionne que les rencontres et les discussions se poursuivent.

Nouveaux arrivants : Le conseiller Yves Roy demande si un comité sera formé concernant un incitatif pour les nouveaux arrivants. Le directeur général mentionne qu'une session de travail aura lieu prochainement afin d'en discuter.

2019-55

Présentation et intervention du public

Madame Thérèse Thériault demande s'il est vrai que la Ville déneige les chemins privés de moins de trois maisons. Le directeur général mentionne que non.

Monsieur Jacques Ph. Lanteigne remercie le conseil municipal d'avoir pris sa demande en considération concernant les roulettes de voyage dans la rue de l'Île.

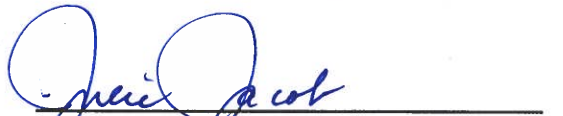
2019-56

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Yves Roy, il est résolu de lever l'assemblée et la séance est levée vers 19 h 08.



KEVIN J. HACHÉ, MAIRE



JULIE JACOB, SECRÉTAIRE MUNICIPALE